AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1028
FR0000131757-FS0423

22 juillet 2013

Déclaration de participation

ERAMET

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juillet 2013, la Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], 6 810 317 actions ERAMET représentant 6 810 317 droits de vote, soit 25,66% du capital et 20,34% des droits de vote de cette société[2] ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bpifrance Participations SA	6 810 317	25,66	6 810 317	20,34
Total CDC	**6 810 317**	**25,66**	**6 810 317**	**20,34**

Cette détention résulte de la constitution de la Banque Publique d'Investissement dans le cadre de laquelle :

- l'Etat a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'il détenait dans le Fonds Stratégique d'Investissement (le « FSI ») désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 49% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

- la Caisse des Dépôts et Consignations (« CDC ») a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans le FSI désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 51% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

Compte-tenu de ces apports (et d'autres opérations réalisées simultanément dans le cadre de la constitution de la Banque Publique d'Investissement), BPI-Groupe SA est désormais détenue à 50% par la CDC et à 50% par l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe, étant précisé qu'il est d'ores et déjà convenu que les titres de BPI-Groupe SA temporairement détenus par l'Etat seront reclassés auprès de l'EPIC BPI-Groupe au plus tard dans un délai de 4 mois, et est contrôlée conjointement par la CDC et par l'EPIC BPI-Groupe.

La CDC n'a franchi aucun seuil à l'occasion de ces opérations.

Par ailleurs, il est rappelé pour information que Bpifrance Participations (ex FSI) et les sociétés Sorame et Ceir

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des Dépôts et Consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 26 543 218 actions représentant 33 481 775 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

détiennent de concert, au 12 juillet 2013, 16 646 151 actions ERAMET représentant 22 153 246 droits de vote, soit 62,71% du capital et 66,17% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bpifrance Participations (ex FSI)	6 810 317	25,66%	6 810 317	20,34%
Sorame	8 051 838	30,33%	13 558 933	40,50%
Ceir	1 783 996	6,72%	1 783 996	5,33%
Total concert	**16 646 151**	**62,71%**	**22 153 246**	**66,17%**

Ce concert résulte d'un pacte d'actionnaires conclu entre Bpifrance Participations (ex FSI) et Sorame-Ceir (Cf. D&I 212C0486 du 12 avril 2012).